

Département
de
Vaucluse

VILLE D'ORANGE
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Extrait du registre des
DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du 24 septembre 2024

Arrondissement
d'AVIGNON

N° 981

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE et le 24 septembre à 11 heures, le CONSEIL D'ADMINISTRATION, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal de la mairie de la ville d'ORANGE, sous la Présidence de Yann BOMPARD, Président du C.C.A.S.

Nombre de membres : Étaient présents :

- En exercice : 17
- Présents : 14
- Votants : 16

Monsieur le Maire-Président, Yann BOMPARD
Mesdames Joëlle EICKMAYER, Marcelle ARSAC,
Catherine GASPA, Chantal GRABNER, Christiane
JOUFFRE, Aubierge POULAIN, Eliane DELOY, Marie-
Paule ZIMMERMANN.

Messieurs Xavier MARQUOT, Christian COSTE, Armand
BEGUELIN, Michel COMMUNAL et Alain DURAND.

Refus de vote : 0
Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 16

Étaient absents excusés :

Messieurs Olivier CALAY-ROCHE et Jonathan
ARGENSON.

Madame Françoise NICOLAÏ.

Certifié exécutoire par le
Président,
Compte tenu de la réception en
Préfecture le :
Et de la Publication le :

Pouvoirs :

M. CALAY-ROCHE donne pouvoir à M. BEGUELIN
M. ARGENSON donne pouvoir à Mme EICKMAYER



**Demande de subvention : programme Actions collectives ou
individuelles de prévention et de lien social auprès des seniors de
60 ans et plus et/ou de leurs aidants (sans critère d'âge)**

LA SEANCE SE POURSUIT

Vu l'appel à projets « Actions collectives ou individuelles de prévention et de lien social auprès des seniors de 60 ans et plus et/ou de leurs aidants (sans critère d'âge) » s'inscrit dans le développement d'actions de prévention de la Conférence des Financeurs et de la Prévention de la perte d'autonomie (CFPPA) du Département de Vaucluse POUR 2024 en complémentarité avec les actions existantes. La structure candidate s'engage à mettre en œuvre, à son initiative et sous sa responsabilité, des « Actions collectives ou individuelles de prévention et de lien social auprès des seniors et/ou de leurs aidants (sans critère d'âge) » sur le territoire du Vaucluse,

Considérant que les porteurs éligibles sont les Collectivités territoriales et leurs établissements publics,

Dans le cadre de cet appel à projet, plusieurs actions sont éligibles en fonction des thématiques suivantes :

- La coordination et l'appui des actions de prévention mises en œuvre par les services autonomes à domicile,
- Le soutien aux proches aidants des personnes âgées de 60 ans et plus,
- L'aller vers et les démarches pour ramener les personnes isolées vers des actions collectives,
- La santé mentale

Le CCAS d'Orange souhaite répondre au projet suivant :

Le soutien aux proches aidants des personnes âgées de 60 ans et plus, avec la mise en place d'un groupe de parole aux aidants, 1 fois par trimestre.

Après avoir entendu les explications du rapporteur et en avoir délibéré,

le Conseil d'administration, à l'unanimité :

- **APROUVE** la demande de subvention dans le cadre de l'appel à projet « Actions collectives ou individuelles de prévention et de lien social auprès des seniors de 60 ans et plus et/ou de leurs aidants (sans critères d'âge) »
- **AUTORISE** le Président du CCAS ou sa Vice-présidente, ou son Vice-président délégué à signer les documents nécessaires à la mise en place de cette subvention.

Suivent les signatures pour copie conforme,

La secrétaire de séance
Chantal GRABNER



Suivent les signatures pour copie conforme,
Pour le Président,
La Vice-présidente du CCAS,
Joëlle EICKMAYER,



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.